



1 - COMMUNE DE CHATEAU SALINS - Principal - BP - 2026

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par le Maire (1),

A Château-Salins, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée de la commune(2), réunie en session Ordinaire

A Château-Salins, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune (2),(3).

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Château-Salins, le 28.04.26

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Doratin', 'Lemulot', and others, scattered across the lower half of the page.



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES - Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par le Maire ,
A Château-Salins, le 28/04/2026
le Maire ,
Délibéré par l'assemblée de la Commune réunie en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A Château-Salins, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de la
Commune,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par le Maire (1),

A Château-Salins, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée de la commune (2), réunie en session Ordinaire

A Château-Salins, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune (2),(3),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Château-Salins, le 28.04.26

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures include the name 'Dorcelin' written below them.

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042601

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/01 - Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu des débats de la séance, il convient de nommer un
secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la désignation de
Mme EYERMANN Christiane en tant que secrétaire de séance.

CHSD28042601

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042601-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042601

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042602

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/02 – Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du
jour : Subvention pour un raccordement individuel au gaz et l'installation d'un mode de
chauffage au gaz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du
jour.

CHSD28042602

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042602-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042602

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042603

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

**28/04/26/03 - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du
01/04/2026**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à
l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1.04.26.

CHSD28042603

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042603-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042603

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042604

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

**28/04/26/04 - Subvention pour un raccordement individuel au gaz et l'installation
d'un mode de chauffage au gaz**

La commission urbanisme en charge de l'instruction de ce dossier s'est réunie le 28 avril
2026 pour étudier la demande déposée.

CHSD28042604

Nom	Prénom	Adresse	Subvention accordée
LOUBETTE	Gérard	43 rue de Metz	400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la décision de la commission urbanisme et décide de verser les subventions accordée soit 400 € à l'administrés concerné sur présentation de la facture des travaux réalisés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042605

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
IIISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/05 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire expose à l'assemblée :
Suite aux élections municipale 2026, la commission communale des impôts directs (CCID)
doit être renouvelée. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale
et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du Conseil
Municipal.

CHSD28042605

Le Conseil Municipal proposera 16 personnes titulaires et 16 personnes suppléantes, et les services fiscaux de la Moselle choisiront parmi ces personnes celles qui seront appelées à siéger au sein de la CCID.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite suivante :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les contribuables suivants, pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs, et mandate le Maire pour faire parvenir cette liste aux services fiscaux départementaux, qui choisiront ensuite les 8 membres titulaires et 8 membres suppléants devant siéger à la CCID pour 6 ans :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026				
Liste des titulaires				
NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE COMPLÈTE	PROFESSION	TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DESQUELLES LE TITULAIRE PROPOSÉ EST IMPOSABLE
CHAROLLOIS Guy	10/11/1949	3 bis, avenue du Maréchal Foch 57170 CHÂTEAU-SALINS	Retraité	Taxe foncière
VERRIER Claude	04/06/1963	1, rue de la Verrerie 57170 CHÂTEAU-SALINS	Commerçant	Taxe foncière
ALTENBURGE R Jean-Marie	20/12/1948	36, rue Brigade Alsace Lorraine 57170 CHÂTEAU-SALINS	Retraité	Taxe foncière
GOTTE Jennifer	26/07/1985	2 ter rue rue Brigade Alsace Lorraine 57170 CHÂTEAU-SALINS	Adjointe RH	Taxe foncière
DUGRAIN Odile	07/07/1955	18, rue Blahay 57170 CHÂTEAU-SALINS	Retraîtée	Taxe foncière

THOMAS Pierre	12/08/1957	5, rue des Braissettes 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
EYERMANN Jean-Georges	14/11/1953	13 rue Beaurepaire 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
ADLER Gilles	28/11/1957	47 ter, rue de Nancy 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
POIREL Gilles	09/12/1954	36, rue de Metz 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
HAZOTTE Bernard	11/01/1965	22 rue Martin Lhuillier 57170 CHÂTEAU- SALINS	Directeur de production	Taxe foncière
HAMANT Fabienne	21/01/1962	34 rue des Eglantines 57170 CHÂTEAU-SALINS	Retraîtée	Taxe foncière
STOCK Bernard	06/06/1964	20 route de Château-Salins 57170 COUTURES	Retraité	Taxe foncière
DONATIN Christiane	04/10/1960	1 rue de la Salicorne 57170 CHATEAU- SALINS	Retraîtée	Taxe foncière
VITOUX François	23/05/1959	9, rue Poincaré 57170 CHÂTEAU- SALINS	Contrôleur des Douanes	Taxe foncière
ADAM Dominique	25/04/1961	3, rue de Brive 57170 CHÂTEAU- SALINS	Cadre	Taxe foncière
GOMBERT Christophe	03/05/1967	18 rue du Mochantone 57170 CHÂTEAU- SALINS	Inspecteur du travail	Taxe foncière

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026

Liste des suppléants

NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE COMPLÈTE	PROFESSION	TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DESQUELLES LE TITULAIRE PROPOSÉ EST IMPOSABLE
KLEIN Dominique	1/05/1960	11 Rue des Aulnes 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
SILLY Jean- François	20/04/1961	53, rue Principale 57170 COUTURES	Agriculteur	Taxe foncière

ALTENBURGE R Nicole	06/11/1954	36, rue Brigade Alsace Lorraine 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraitée	Taxe foncière
BECKER Catherine	22/06/1986	Place de la République 57170 CHATEAU- SALINS	Agent immobilier	Taxe foncière
ROBERT Patrice	11/03/1954	21 rue Brigade Alsace Lorraine 57170 CHATEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
MARCELET Richard	08/07/1973	9 rue des Tilleuls 57170 CHATEAU- SALINS	Directeur de cabinet	Taxe foncière
FURLAN Maria	22/04/1951	12, rue du Maréchal Joffre 57170 CHÂTEAU- SALINS	Commerçante	Taxe foncière
LARIVIERE Francis	13/02/1959	38, rue de Strasbourg 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
HERBER Cécile	11/05/1960	21, place du Général de Gaulle 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraitée	Taxe foncière
KLEIN Dominique	15/05/1951	5, avenue Napoléon 1er 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
HISTRIMONT Emmeric	26/04/1988	9 rue Clémenceau 57170 CHATEAU- SALINS	Employé de commerce	Taxe foncière
POLAK Gérard	31/08/1959	12, place de la République 57170 CHÂTEAU-SALINS	Retraité	Taxe foncière
MARSAL Régis	16/08/1956	2 ter, rue Brigade Alsace Lorraine 57170 CHÂTEAU- SALINS	Retraité	Taxe foncière
ABEL Jocelyne	07/03/1960	3 bis, rue Brigade Alsace Lorraine 57170 CHÂTEAU- SALINS	Employée	Taxe foncière
HENRY Guillaume	11/12/1987	4, chemin du Haut de Phara 57170 CHÂTEAU-SALINS	Agriculteur	Taxe foncière
RIBOULOT Bertrand	04/03/1973	11, rue de Metz 57170 CHÂTEAU- SALINS	Entrepreneur de Pompes Funèbres	Taxe foncière

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042605-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Château-Salins, le 28 avril 2026

Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042605

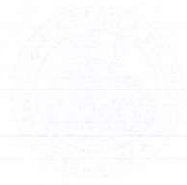
Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026



ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042605-DE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042606

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/06 Désignation des membres de la commission communale de chasse

Dans le cadre de la gestion des activités cynégétiques du territoire, Monsieur le Maire présente la nécessité de délibérer pour désigner 1 membre titulaire et 1 suppléant de la commission communale de chasse.

Rôle de la commission communale de chasse :

La commission communale de chasse joue un rôle clé dans :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs.

CHSD28042606

- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux.
- La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc.).
- La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.).

Monsieur le Maire expose que la commission restera ouverte et sera toujours modifiable pendant la durée de la mandature. Le maire explique à l'assemblée les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelé à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

Après appel à candidature, se présente comme :

Titulaire : Gombert Christophe

Suppléant : Gotte Sebastien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité les candidats présentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042607

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

**28/04/26/07 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes
électorales**

Monsieur le Maire expose que la composition de la commission dépend du nombre de
listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau.

Dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil
municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à
participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

CHSD28042607

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;

- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Par conséquent Madame Eyermann Christiane est désignée à l'unanimité membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Château-Salins, le 28 avril 2026

Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042608

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/08 Constitution d'une commission communale : urbanisme/patrimoine

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque
séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par
l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation
proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée
communale.

CHSD28042608

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il propose aux membres du conseil municipal de créer une commission municipale « urbanisme/patrimoine » chargée d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Madame Donatin précise que la commission serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de la restauration/avenir des bâtiments communaux, de l'habitat et du foncier, de l'énergie dont l'attribution des subventions communales à la rénovation des façades et au raccordement individuel au gaz et l'installation d'un mode de chauffage au gaz

Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 14 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- La constitution de la commission habitat/patrimoine
- Son nombre de membres : 14
- De ne pas procéder au scrutin secret
- Désigne au sein de la commission :

BENIMEDDOURENE Gaëtan, HAMANT Daniel, DONATIN Patrick, DONATIN Maryline, GOTTE Sebastien, STOCK Sandrine, BOURLON Jean-Pierre, SIMON Patrick, HAZOTTE Bernard, GOMBERT Christophe, POIREL Gilles, DUCHANOIS Alain, EYERMANN Christiane, MARCELET Richard

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042609

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/09 Participation au Fond Départemental d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire présente le dispositif Fond Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ)
qui a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25
ans rencontrant des difficultés.

Afin de soutenir ces jeunes en difficulté, les Communes et CCAS mosellans de plus de
2000 habitants sont sollicités pour une participation fixée, depuis 2004, à 0.15 € par
habitant

CHSD28042609

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation au FDAJ à hauteur de 380.10 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042610

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/10 Subvention exceptionnelle au KTBC

Monsieur le Maire donne la parole à M Gotte qui présente la demande de subvention
exceptionnelle déposée à la Commune par l'association KTBC de Château-Salins dans le
cadre de l'organisation de l'événement « Château-Salins Light Contact Cup 2026 » qui se
tiendra le 16 mai 2026. Cette subvention de 312,26 € permettra au club l'acquisition de
coupes, médailles et d'un gong.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité une subvention
exceptionnelle de 300 € à l'association KTBC.

CHSD28042610

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

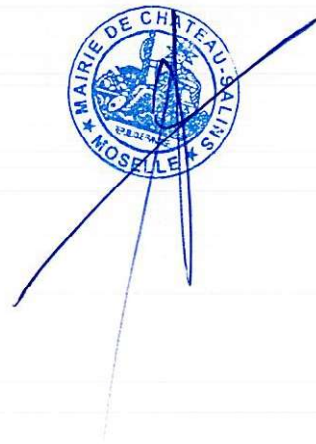
Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042610-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042610

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042611

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/11 Détermination des taux des impôts 2026

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les

CHSD28042611

communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Monsieur le Maire rappelle les précédents taux.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux	Bases d'impositions prévisionnelles	Produits attendus
Taxe d'habitation	.19.26 %	144 700	27 869
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	31.05 %	2 801 000	869 711
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	48.46 %	46 800	22 679

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042612

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/12 Remboursement de frais à un agent communal : EPI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de
rembourser à un agent des services techniques KRIEGER Cédric la somme de 56 €
correspondant à l'achat par ses soins d'EPI (t-shirts).
Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré le remboursement de
56 € à L'agent communal KRIEGER Cédric.

CHSD28042612

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042612-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042612

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042614

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/14. Compte Financier Unique 2025 – Budget assainissement

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur HAMANT Daniel, 1^{er} adjoint

Le compte financier unique devient à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

CHSD28042614

Le budget assainissement de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 385 133.17 €
Recettes 306 863.72 €
Report exercice 2024 : - 239 669.90 €
Résultat d'investissement 2025 : - 239 669,90 € à constater au BP
2026 (001)
RAR Dépenses 10 479.60 €
RAR Recettes : 10 184.00 €

Fonctionnement : Dépenses : 223 931.99 €
Recettes : 276 204.55 €
Résultat d'exploitation 2025 de 52 272.56 € à affecter

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de Monsieur le Maire de l'exercice 2025 et à l'unanimité :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042614

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042615

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/15. Affectation du résultat - Budget Général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de
l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
pour le budget général de la commune.

Constatant que le compte financier unique 2025 de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de : + 190 908.55 €
- Un déficit d'investissement de : - 5 854.50 €

CHSD28042615

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit :

- compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 5 854.50 €

- compte 002 (excédent de fonctionnement reporté N-1) : 185 054.05 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Château-Salins, le 28 avril 2026

Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042616

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/16. Affectation du résultat – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget assainissement de la commune.

Constatant que le compte financier unique 2025 de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de : + 52 272.56 €
- Un déficit d'investissement de : - 78 269.45 €

CHSD28042616

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042616-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
D'affecter l'excédent de fonctionnement soit :
- compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 52 272.56 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042616

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042617

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/17. Budget primitif 2026 – Budget Général

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget général 2026 de la
Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, par chapitres, le budget
primitif 2026 de la Commune de Château-Salins (budget général) qui s'équilibre comme
suit :

Section de fonctionnement

CHSD28042617

Dépenses de fonctionnement : 3 264 909.26 €

Recettes de fonctionnement : 3 264 909.26 €

Section d'investissement

Dépenses : Crédits votés : 889 709.42 €
Restes à réaliser 2025 : 291 692.80 €

Total dépenses investissement : 1 181 402.22 €

Recettes : Crédits votés : 857 675.10 €
Restes à réaliser 2025 : 323 727.12 €

Total recettes d'investissement : 1 181 402.22 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Château-Salins, le 28 avril 2026

Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042618

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/18. Budget primitif 2026 – Budget assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget assainissement 2026 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, par chapitres, le budget primitif 2026 du service de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

CHSD28042618

Dépenses d'exploitation : 235 310.60 €
Recettes d'exploitation : 235 310.60 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :
Crédits votés : 221 039.56 €
Reste à réaliser 2024 : 10 479.60 €
Total dépenses d'investissement : 231 519.16 €

Recettes d'investissement :
Crédits votés : 221 335.16 €
Restes à réaliser 2024 : 10 184.00 €
Total recettes d'investissement : 231 519.16 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042619

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan

SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/19 Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses
membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du
conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de
leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement

CHSD28042619

donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal soit 2100 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042620

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

**28/04/26/20 Transfert à la SODEVAM, en nature, des terrains communaux
correspondant aux parcelles de la Tranche 1 dans le cadre de la concession
d'aménagement du lotissement « Le Pâtural ». Annule et remplace**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer à nouveau sur le transfert de
propriété à la Sodevam des parcelles communales – Tranche 1

- La délibération datant du 03/03/26 ne concerne que la Phase 1 de la Tranche 1.

CHSD28042620

Pour intégrer l'ensemble des parcelles de la Tranche 1, une nouvelle délibération est nécessaire.

- Pour mémoire, le lotissement Le Pâtural est découpé en trois tranches.

Pour l'instant, seule la Tranche 1 a été étudiée en détail et un Permis d'Aménager a été déposé pour cette tranche.

Initialement, la Tranche 1 était divisée en 2 phases pour permettre le démarrage progressif des travaux.

Cependant, MOSELIS ayant modifié son emprise pour son projet (initialement sur la Phase 1 puis finalement sur la Phase 2), l'ensemble des travaux de la Tranche 1 devra désormais être engagé simultanément.

Pour la réalisation de la Tranche 1 du lotissement, les terrains concernés sont, les parcelles cadastrées section 16 :

- Section 16 n°163, d'une superficie de 223 m² *Issue de la parcelle n°41 (834m²)*
- Section 16 n°174/44, d'une superficie de 9 231 m² *Issue de la parcelle n°44 (18 280 m²)*

pour une surface totale de 9 454 m² ;

Considérant que le contrat de concession prévoit une inscription au titre des participations en nature de la Collectivité à l'opération d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, et qui sera versée sous forme d'une participation en nature constituée de l'apport de terrains dont la collectivité est propriétaire inclus dans le périmètre de l'opération ;

Considérant que le contrat de concession prévoit que la participation en nature de la Collectivité sera inscrite dans l'opération d'aménagement et valorisée en fin d'opération, selon l'article 16.4, par restitution à la collectivité de la part du résultat excédant l'apport en nature constitué par les terrains communaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le transfert à la SODEVAM, en nature, des terrains communaux correspondant aux parcelles précitées de la Tranche 1 du projet (section 16 n°163 et n°174/44), dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement « Le Pâtural ». Et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce transfert, et notamment l'acte de transfert du foncier communal à la SODEVAM.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042620

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042621

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

**28/04/26/21 Règlement d'attribution de l'aide municipale pour la rénovation des
façades**

Monsieur le Maire expose que la campagne de ravalement des façades étant arrivée à
échéance il est nécessaire de renouveler et modifier le règlement de cette aide.
Après présentation par Mme Donatin du règlement le conseil municipal décide à
l'unanimité de valider ce dernier pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre
2031.

CHSD28042621

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

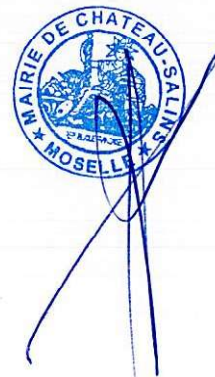
Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042621B-DE



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042621

Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042622

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

**28/04/26/22 Prise de possession de plein droit du bien sans maître rue Martin
Lhuillier section 9 parcelle 77**

Monsieur le Maire rappelle les démarches déjà effectuées pour la prise de possession du
bien sans-maître_rue Martin Lhuillier section 9 parcelle 77 :

- délibération CHSD26062511 du 26 juin 2025 lançant la procédure de bien sans
maître

CHSD28042622

- délibération CHSD23062202 du 23 juin 2022 mise en place de la procédure pour le bien en question
- avis domaniale sur la valeur du bien en septembre 2022 : 14 000 €
- enquêtes :
 - auprès de l'état civil, acte n°28 Monsieur Charles Emile GERARDIN est décédé le 9 juin 1939 à CHATEAU-SALINS, fils de Claude GERARDIN et de Catherine SOUDIEUX.
 - la commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Monsieur Charles Emile GERARDIN ;
 - la demande de renseignements en lien avec la direction générale des Finances publiques ne révèle aucun titulaire de droits réels immobiliers

Il convient donc désormais d'établir un « Procès-verbal de prise de possession de ce bien sans maître de plein droit incorporé au domaine privé communal »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre la procédure d'acquisition du bien en vue de la revitalisation du centre bourg et lutter contre l'habitat dégradé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



Département
de la Moselle

Arrondissement
Château-Salins

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2 dont 2 représentés
par procuration

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de
M. Le Maire BENIMEDDOURENE Gaëtan

Convocation en date du :
21 avril 2026

Secrétaire de séance :
Madame EYERMANN Christiane

CHSD28042613

Etaient présents :

HAMANT Daniel, GOTTE Sebastien, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et
BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire
EYERMANN Christiane, HAZOTTE Bernard, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna,
GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon,
HISTRIMONT Emmeric, FERNANDEZ Antonia, et MARCELET Richard, conseillers
municipaux

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

28/04/26/13. Compte Financier Unique 2025 – Budget Général

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur HAMANT Daniel, 1^{er} adjoint.

Le compte financier unique devient à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

CHSD28042613

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 1 759 789.19 € ;
Recettes 1 753 934.69 € ;
Report exercice 2024 : - 461 629.61 €
Résultat d'investissement 2025 : - 5 854.50 € à constater au BP 2026 (001)
RAR dépenses 291 692.80 €
RAR recettes 323 727.12 €

Fonctionnement : Dépenses : 2 976 335.42 €
Recettes : 3 167 243.97 €
Report exercice 2024 : 0 €
Résultat 2024 de fonctionnement : 190 908.55 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2025 et à l'unanimité :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Château-Salins, le 28 avril 2026
Gaëtan BENIMEDDOURENE



CHSD28042613

Ville de Château-Salins

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LA RENOVATION DES FACADES

CAMPAGNE INCITATIVE DE RENOVATION DE FACADES
pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2031

PREAMBULE :

Dans le cadre de la poursuite d'une politique d'embellissement de la ville, la municipalité de Château-Salins met en place une campagne d'aide au ravalement des façades qui prendra effet le 1^{er} septembre 2026 et se terminera le 31 décembre 2031.

Le montant total des crédits alloués pour cette action sera de 60.000 € sur 5 exercices, soit 12.000 € par an, classement de priorité par date de dépôt, étant entendu que les crédits éventuellement non consommés seront reportés sur les exercices suivants.

ARTICLE 1 : CRITERES D'ELIGIBILITE

Pourront bénéficier de cette prime toutes les réfections d'immeubles à usage d'habitation de 10 ans d'âge au moins, y compris celles disposant d'un commerce en RDC.

L'aide financière pourra être accordée :

- aux personnes physiques ou morales qui occupent des logements, dont elles sont propriétaires, usufruitières ou propriétaires indivis.
- aux personnes physiques ou morales qui affectent leurs locaux d'habitations ou leurs locaux commerciaux construits depuis 10 ans au moins à la location.
- aux locataires qui réalisent leurs travaux sur l'immeuble construit depuis 10 ans au moins en lieu et place du propriétaire, après accord de celui-ci.
- aux copropriétaires qui sont représentés par un syndic ou un représentant mandaté par les copropriétaires de l'immeuble construit depuis 10 ans au moins.
- aux associations qui sont propriétaires des bâtiments dans lesquels s'exerce leur objet social.

Pour les immeubles jugés très endommagés, l'aide sera effective si une rénovation totale de la façade est envisagée : remplacement des menuiseries, travaux de remise en peinture des appuis de fenêtre, gouttières et autres éléments de façades.

Sont exclus du bénéfice de cette aide :

- les personnes morales de droit public
- les bailleurs sociaux
- les agences bancaires
- les agences immobilières
- les cabinets d'assurance ou mutuelles
- les agences d'intérim

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise inscrite au registre des commerces et des sociétés. Les travaux devront respecter les règles locales d'urbanisme conformément aux dispositions prévues par le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le demandeur effectuera les démarches administratives obligatoires comme le prévoit le Code de l'Urbanisme.

Ne seront pris en compte que les travaux d'embellissement des façades à l'exclusion des surélévations ou extensions, des remplacements de menuiseries qui ne sont pas liés au ravalement global, les murets, portails, grilles de jardin et tous les travaux de toitures.

Cette prime peut être cumulée avec d'autres subventions.

ARTICLE 2 : CONSTRUCTIONS CONCERNEES

Sur le ban communal, les façades prises en compte sont celles visibles du domaine public, ainsi que les façades visibles des garages et annexes non attenantes au(x) bâtiment (s) d'habitation.

ARTICLE 3 : NATURE DES TRAVAUX ELIGIBLES

Ravalement de façades, crépissage, badigeon de chaux, peinture, parement et bardage. Il est à noter cependant que les aides seront modulées selon le type d'intervention de la façade (cf. article 4). Les travaux devront être de nature à valoriser le bâtiment. Dans tous les cas, une vérification de la qualité du travail sera effectuée par la Commission pour réception des travaux et avant versement de la prime.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord de la commission.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PRIME

4.1 Travaux réalisés par une entreprise

Le montant de la prime est fixé à 30% du montant HT des travaux éligibles. Il est plafonné dans chacun des cas à :

4.1.1 – 2000 euros pour les travaux de crépissage, ravalement, badigeon de chaux, peinture minérale, parement, bardage, décapage et réparation d'ouvrage en pierres de taille.

4.1.2 – 1000 euros pour des travaux de peinture classiques et assimilés (enduit pelliculaire par exemple).

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DE LA PRIME

Il ne peut être accordé qu'une seule prime par immeuble sur la période de la présente campagne.

En cas de non-conformité des travaux, le demandeur sera informé par courrier recommandé avec AR et le versement de la prime ne sera pas effectué.

ARTICLE 6 : DUREE DE VALIDITE

Les travaux subventionnés doivent être réalisés, réceptionnés et facturés avant le 31 décembre de l'année budgétaire suivante après la date de décision d'attribution de la subvention. Au-delà, l'attribution de la prime sera réputée caduque, sauf cas de force majeure, à l'appréciation de la Commission « Patrimoine/ Urbanisme ».

ARTICLE 7 : CONSTITUTION DU DOSSIER

1 – Le demandeur doit prendre connaissance du présent règlement. Le dossier spécifique de demande d'aide est disponible en mairie ou sur le site internet de la Commune

2 – Le demandeur doit joindre au dossier :

- le présent règlement daté et signé
- un devis détaillé faisant apparaître les surfaces à rénover visibles depuis le domaine public ;
- une photo ou plusieurs photos de l'habitation et des façades concernées ;
- une copie de la demande préalable
- une copie de l'autorisation des travaux délivrée par la Mairie ;
- un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera effectué le virement de la subvention municipale.

3 – Afin de prendre rang dans la liste des demandes, le dossier devra être adressé par le demandeur par lettre recommandée avec AR à l'attention de Monsieur le Maire – Mairie de CHÂTEAU-SALINS, 2 rue de Nancy – 57170 CHATEAU-SALINS.

4 – En cas d'immeuble de caractère ou remarquable signalé dans le PLU, le demandeur pourra se faire accompagner par la commission « Patrimoine et Urbanisme » qui apportera ses conseils et préconisations.

ARTICLE 8 : INSTRUCTION DU DOSSIER

Le dossier est déposé par le demandeur du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Il sera instruit et examiné au fil de l'eau par la commission communale « Patrimoine/Urbanisme » qui

proposera un avis pour examen et décision du Conseil Municipal, dans la limite des crédits budgétaires alloués annuellement à cette opération.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA PRIME

L'avis de la commission « Patrimoine/urbanisme » devra être validé par le conseil municipal qui décidera d'accorder la prime.

La décision mentionnera la recevabilité du dossier et le montant de la prime attribuée. Elle sera notifiée au demandeur par lettre recommandée avec AR qui pourra alors commencer ses travaux.

Le versement de la prime ne pourra être fait que sur présentation des factures acquittées, après achèvement des travaux et passage de la commission « Habitat et Urbanisme » pour réception des travaux.

ARTICLE 10 : DROIT DE COMMUNICATION

Le Maire se réserve un droit complet de communication sur les bâtiments ravalés avec un soutien financier. Un support sera fourni par la Commune et devra être affiché de façon nettement visible sur la façade restaurée, pendant au moins un mois après réception des travaux par la commission « Patrimoine/urbanisme ».

ARTICLE 11 : VALIDITE

Règlement modifié et validé par décision du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

Le Conseil municipal se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

DATE : 28/04/2026



SIGNATURE :

Le Maire

Gaétan BENIMEDDOURENE



COMMUNE : 132 CHATEAU SALINS
 ARRONDISSEMENT : 57 CHATEAU SALINS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC SARREBOURG

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

II - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	(col. 4 x col. 2)	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 773 471	31,05	96,68	2 801 000	869 711	31,05	869 711
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	46 496	48,46	132,61	46 800	22 679	48,46	22 679
Taxe d'habitation (TH)	228 176	19,26	54,82	144 700	27 869	19,26	27 869
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					920 259		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)							
							920 259

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	920 259		31,05
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	920 259	=	48,46
Taxe d'habitation (TH)	920 259	=	19,26
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

III - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		115 613	113 273	351 594	17 456	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	597 936
Produits attendus au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	1 518 195
920 259		

A METZ
 Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 BENOIT BROCARD

Le Maire
Gaétan BENIMEDDIORENE



Le 28.04.2026
 Pour la Commune

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
 Reçu en préfecture le 19/05/2026
 Publié le 19/05/2026
 ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042611-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 132 CHATEAU SALINS
ARRONDISSEMENT : 57 CHATEAU SALINS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC SARREBOURG

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste 420
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0
- c. Locaux industriels 111 171
- d. Logements sociaux et longue durée 416

Taxe foncière sur le non bâti :

Taxe d'habitation : 3 606

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour recentrage THRS
- c. Mayotte >>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal 3 590
- b. Par la loi 532 565

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal 17 592
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres) 245

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées 43 200
- b. Logements vacants soumis à la THLV 101 500
- c. Correction des bases THRS -26 250
- d. Correction des bases THLV -58 288
- e. Correction des bases MTHRS >>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH >>>
- b. TVA compensant la CVAE 0
- c. Coefficient correcteur 1,018347
- d. Taux FB commune 2020 14,79
- e. Taux FB département 2020 14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux des EPCI de 2025		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15	15	16	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	33,44	99,48	2,80	2,80	96,68	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,50	138,75	6,14	6,14	132,61	
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,62	59,18	4,36	4,36	54,82	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental 16,69
- b. Taux maximum de la majo >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de

au niveau :

- a. National
 - b. Communal
- Taux maximum :
- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
 - b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou d'autres communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 057-215701327-20260428-CHSD28042611-DE